



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Procès-verbal N°01/2017

Séance du mardi 20 juin 2017 à 19h00

Foyer de la Grande salle de Belmont

Sous la présidence de Monsieur Didier Bérard

Le Président, M. Didier Bérard, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à chacun.

Il salue les membres du CI, les membres du CoDir, le Commandant, sa secrétaire, Monsieur Jean-Philippe Chaubert, président du Conseil communal de Paudex, Monsieur Alfred Roth, président du Conseil communal de Belmont ainsi que Monsieur Gustave Muheim, syndic de Belmont. La presse est représentée par M. Quartier pour le Courrier d'Oron.

Mmes et M. les Députés suivants se sont excusés : Pauline Tafelmacher, Florence Gros, Guy-Philippe Bolay ainsi que Mme Anne Viredaz, présidente du Conseil communal de Pully.

1. Appel

M. Alexandre Freise, Vice-président, procède à l'appel. Quinze conseillères et conseillers sont présents. Les conseillères et conseiller Annie Mummenthaler, Sandra Feal et Fritz Burri, hospitalisé suite à un accident de la circulation, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Président rappelle, suite à son annonce par courrier électronique, que le secrétaire, M. Gérard Mieli, a quitté la commune de Pully et les différentes charges qu'il avait, dont celle au sein de notre Conseil. Mme Feal devait le remplacer pour le début de cette séance mais elle est malheureusement absente. Il sera discuté plus tard du poste laissé vacant.

Acceptation de l'ordre du jour

Le Président propose une modification consistant à insérer un point entre les points 5 et 6 concernant l'assermentation du nouveau secrétaire, si le candidat qui sera élu n'est pas issu des rangs du Conseil.

Il n'y a pas d'autres propositions et la parole n'est pas demandée. Le nouveau point 6 est le suivant : « Assermentation du nouveau secrétaire, si non-membre du Conseil intercommunal ».

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal du 29 novembre 2016

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le Président fait part des objets suivants :

- Le 15 mars dernier, le Président a participé comme spectateur au **Conseil Communal de Pully** qui avait à l'ordre du jour un point intitulé : « **Poste de Police Est Lausannois** - Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) - Crédit demandé CHF 2'450'000.00 ». Le préavis, après quelques questions, a été adopté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

- Le 23 mars s'est tenue la **cérémonie des trois Corps sécuritaires à Pully**, avec la Police est-lausannoise, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Lausanne-Est et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux lors de laquelle certaines activités ont été présentées. Elle a permis de remercier et féliciter des collaborateurs méritants ou sur le départ, d'officialiser la promotion à des grades supérieurs ou d'accueillir, par leur prestation de serment, deux nouveaux aspirants ayant terminé l'école de police de Savatan. Les membres du CI y avaient été invités et nombre d'entre eux étaient présents.

- Le 8 mai dernier, **le Préfet du district, M. Daniel Flotron, a procédé à la visite de l'Association Sécurité Est Lausannois** dans le cadre des visites des associations de communes. Il a ainsi rencontré le Comité de Direction, son secrétaire, M. le Commandant Weber, secondé par son assistante, Mme Richard, ainsi que le président du CoDir, M. Jean-Marc Chevallaz. Le boursier de l'Association, M. Claude-Alain Chuard était également convoqué. Pour le Conseil intercommunal, le Président et le secrétaire, M. Mieli, ont participé à cette visite. Différents documents demandés par le Préfet lui ont été présentés, dont les procès-verbaux du Conseil, les préavis traités et différentes listes de membres, du Bureau et des commissions.

La visite s'est déroulée sans problème. Le Préfet a insisté sur la communication et a soulevé deux points :

Il a tout d'abord rappelé que les séances du Conseil intercommunal doivent être publiques. En cas de sujet délicat, le huis clos peut être demandé. Au niveau de la communication envers la population, le Président rappelle qu'il a toujours été demandé aux greffes des quatre communes de publier l'ordre du jour de nos séances. Bien que le public se réduise aux personnes invitées, l'ordre du jour continuera d'être affiché au pilier public et les médias continueront d'être invités. En outre, la convocation paraît quelques fois dans nos journaux régionaux.

Le deuxième point soulevé par le Préfet concerne la communication des activités du Conseil intercommunal au sein des Conseils communaux. Dans le rapport d'audit de la Cour des comptes du Canton de Vaud (de novembre 2016) au sujet de l'organisation, du financement et contrôle démocratique des associations de communes, il a été relevé une mauvaise communication sur leurs activités.

Comme dans d'autres associations, le Président relève avoir entendu qu'il y a parfois un sentiment de perte de pouvoir communal auprès des conseillers et des conseillères puisque dans les comptes et les budgets de la commune, les montants concernant notre police ne se résument qu'à une seule ligne. Le Président demande donc de rappeler aux conseillers communaux que cet important poste de dépenses est de la compétence de notre Conseil.

De plus, le Préfet demande que les décisions prises par notre Conseil soient communiquées aux conseils communaux, ceci soit par le représentant du Comité de Direction de la commune, soit par le délégué du Conseil, soit celui de la Municipalité. Le Président insiste sur ce point, en informant qu'à Belmont, cela se fait déjà avec un point spécifique à l'ordre du jour « communications du Conseil intercommunal de l'ASEL ».

Par ailleurs, le Président a reçu la lettre de démission de M. Mieli du poste de secrétaire du CI. Il a en effet quitté la commune et arrêté, de ce fait, ses activités au sein du Conseil communal de Pully et de notre Conseil.

3. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité, informe le Conseil des éléments suivants :

- Poste de police : le préavis relatif aux travaux de mise en conformité du poste de police a été accepté le 15 mars par le Conseil communal de Pully. Ces travaux nous permettront d'obtenir l'accréditation définitive de notre police. Les travaux sont prévus entre l'automne 2017 et l'automne 2018.
- Audit de la Cours des comptes : l'audit sur l'efficacité de la mise en œuvre de la réforme policière vaudoise sera publié le 21 juin. Toutes les personnes intéressées à le lire pourront le télécharger depuis le site internet du Canton. Il ne devrait pas y avoir de scoop.
- Conventions cadres avec la police cantonale : au niveau de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises, nous sommes en train de finaliser les

conventions cadres pour les applications de police sur l'ensemble du Canton. Qui dit police coordonnée dit mêmes outils.

4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal – M. Pyrame Jaquet

Le Président informe que M. Jaquet a rejoint le Conseil de Pully lors de la séance du 26 avril. Il a également été désigné comme délégué au sein du Conseil intercommunal de l'ASEL, fonction qu'il avait déjà occupée lors de la législature précédente. M. Pyrame Jaquet est appelé pour être assermenté. Après lecture de la prestation de serment, il lui promet fidélité.

5. Election d'un-e secrétaire du Conseil intercommunal

Le Président demande s'il y a des candidats ou des propositions.

Mme Schranz propose M. Bernard Montavon qui a été durant 9 ans secrétaire municipal à Belmont-sur-Lausanne. Il habite à Pully depuis 14 ans où il fait partie du Conseil communal depuis 5 ans dont il est également le secrétaire depuis une année, à la grande satisfaction de tous. Il exerce de manière indépendante le métier de courtier en immobilier, ce qui lui laisse la flexibilité nécessaire pour assumer des responsabilités additionnelles.

M. Bernard Montavon est élu par acclamation.

6. Assermentation du nouveau secrétaire, si non-membre du Conseil intercommunal

Suite à la nomination de M. Bernard Montavon en tant que nouveau secrétaire, le Président prononce la prestation de serment et lui demande de lui promettre fidélité. M. Montavon le promet.

7. Préavis du Comité de direction N° 1 - 2017

Comptes de l'année 2016

- Mme Krenger fait remarquer que le compte 3091 (Frais formation professionnelle) présente trois fois plus de frais qu'en 2015. M. Chevallaz répond que ceci est la conséquence de l'engagement de deux aspirants supplémentaires auxquels il faut ajouter un aspirant venu d'un autre corps.
- Le rapport de la Commission de gestion ne suscite pas de questions.
- Le préavis 1-2017 est accepté par le Conseil à l'unanimité.

8. Préavis du Comité de direction N° 2 - 2017

Rapport de gestion 2016

- Le Président donne la parole à M. Mayor qui souhaite intervenir. Son intervention aura lieu sous « Divers et propositions individuelles ».

- Mme Schranz fait savoir que l'annexe 1 corrigée a été déposée sur les tables. En effet, l'écart des charges se monte à CHF 550'512,30.
- Le Président informe qu'il manque, toujours à la page 44, le chiffre du poste 480 « prélèvement sur les fonds et financement spéciaux » (CHF -59'780.44). Le poste et le montant sont présents à la page 9 des comptes 2016.
- M. Jaquet fait remarquer que la fin du libellé du compte 380 dans l'annexe 1 manque. Il s'agit en fait des « Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement ».
- Le préavis 2-2017 est accepté par le Conseil à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marc Mayor : masse critique de l'effectif

M. Mayor indique avoir évoqué la masse critique en relation avec l'effectif de la police dans le rapport de la Commission de gestion. Il rappelle qu'il serait souhaitable que cet effectif puisse permettre un fonctionnement optimal de la police dans les tâches qu'elle doit accomplir au quotidien, également pour faire face à ses engagements ponctuels de plus grande ampleur et en prévision d'événements sociaux et internationaux auxquels elle pourrait aussi être amenée à faire face à l'avenir. Un nombre de policiers suffisant permettrait non seulement d'assumer l'ensemble des tâches à satisfaction mais contribuerait aussi à diminuer l'absentéisme en raison de maladie pour cause de surcharge et à améliorer leur qualité de vie des policiers. Il s'agit donc d'y penser.

M. Jean-Marc Chevallaz :

Le président du Comité de direction, M. Chevallaz, répond que pour pallier cette masse critique et les départs il convient d'engager des aspirants. Il s'agit également de réviser le règlement sur le personnel afin de rendre la fonction plus attractive sans cependant surenchérir en matière salariale par rapport, par exemple, à un autre corps qui a beaucoup augmenté les salaires plutôt que de se préoccuper de l'aspect social.

Le Président :

Le Président salue la présence de M. Claude Lavanchy, président du Conseil communal de Savigny et s'excuse d'avoir omis de faire mention de sa présence jusqu'ici.

Il informe que la prochaine séance du Conseil intercommunal 'Sécurité Est-lausannois' aura lieu en novembre 2017. Des informations plus précises suivront en temps voulu.

La séance est levée à 19h53.

M. Gustave Muheim, syndic de Belmont, souhaite une cordiale bienvenue à chacun pour la tenue de cette assemblée. Il fait savoir que les tâches de la police intercommunale sont vastes et toujours plus nombreuses et qu'elles nécessiteraient une collaboration empreinte parfois de davantage de bon sens et de disposition dans les interventions du côté de la gendarmerie pour les rendre plus efficaces. De plus, la répartition des charges Canton – communes est manifestement en défaveur de celles-ci. M. Muheim se félicite du rejet d'une police cantonale, les polices de proximités étant plus proches des citoyens et plus efficaces. Il invite ensuite l'assemblée à un apéritif offert par la commune.

Pully, le 6 septembre 2017

Le Président

le Secrétaire

Didier Bérard

Bernard Montavon

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron